

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN SHORES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores tenue aux bureaux administratifs de la commission scolaire située au 40, rue Mountsorrel, New Carlisle, Québec, le mercredi 9 juillet 2025, à compter de 8 h 00. Les personnes suivantes étaient présentes :

COMMISSAIRES : W. Gifford, président
M. E. Beaulieu (en ligne)
M. O'Brien (en ligne)
J. McWhirter (en ligne)
K. Ward
D. Hunt (en ligne)

COMMISSAIRES PARENTS : K. Mackenzie (en ligne)
R. Stewart (en ligne)
J. Bizeau (en ligne)
M. Ouellet (en ligne)

DIRECTRICE GÉNÉRALE : D. Simoneau
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE : J. Bradbury, Directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : D. Gauthier

AUTRES : M. Hayes-Dow, directrice de la technologie de l'information, du transport et de l'organisation scolaire
A. Dupuis; directrice des ressources humaines
S. Ward, directrice des services financiers
D. Foltin; directrice des services éducatifs

ABSENT : F. Bujold, G. Hayes, D. Bourguin, R. Mundle et K. Dickson ont fait part de leurs regrets.

Le président, W. Gifford, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

1. **CONFLIT D'INTÉRÊTS**

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

2. **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

C25-07-267

Il est proposé par K. Ward que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Eastern Shores soit approuvé.

ADOPTÉ

3. **BUDGET 2025-2026**

ATTENDU QUE le gouvernement, malgré ses promesses et ses assurances répétées selon lesquelles l'éducation est sa priorité absolue et qu'il ne réduirait pas les services dans ce secteur, a déjà exigé des compressions budgétaires importantes du réseau d'éducation pour l'année scolaire 2024-2025, notamment :

- environ 400 millions de dollars pour l'entretien des bâtiments, en juillet 2024 ;
- un gel des embauches, en novembre 2024 ;
- environ 200 millions de dollars de coupes budgétaires en décembre 2024, à la veille des congés de décembre ;
- environ 70 millions de dollars de coupes budgétaires dans le plan de rattrapage, à la veille des congés de mars ;
- la suspension des projets de rénovation, d'agrandissement et de construction d'écoles par le gouvernement CAQ ;

ATTENDU QUE les récentes coupes budgétaires de plus de 570 millions de dollars pour 2025-2026, exigées par le gouvernement quelques jours avant la fin de l'année scolaire en juin 2025, après que les affectations du personnel aient été effectuées, auront un impact direct sur les services offerts aux élèves ; et

ATTENDU QUE le projet de règles et de paramètres budgétaires communiqué par le gouvernement le 12 juin 2025 obligerait la Commission scolaire Eastern Shores à réduire de **1 583 711 \$** son budget pour 2025-2026 ; et

ATTENDU QUE le projet de règles budgétaires communiqué par le gouvernement le 12 juin 2025 interdirait en outre à la commission scolaire d'accéder à environ **1 148 045,89 \$** provenant de son propre excédent accumulé, qui a été acquis grâce à ses propres initiatives et à une gestion responsable de ses ressources, au profit de ses élèves ; et

ATTENDU QUE le gouvernement n'a prévu qu'une période de consultation d'un jour ouvrable, du 12 juin 2025 au 13 juin 2025, et a indiqué dans une présentation au personnel qu'il prévoit soumettre la version finale des règles budgétaires au Conseil du Trésor à la fin du mois de juin, probablement pour approbation en juillet ; et

ATTENDU QU'il n'est pas possible de mettre en œuvre des compressions budgétaires de cette ampleur sans répercussions importantes sur les services directs aux élèves ; et

ATTENDU QUE le moment choisi pour ces annonces, après que des décisions importantes en matière de dotation en personnel ont été prises conformément aux délais prévus dans les conventions collectives applicables, limite considérablement les options dont dispose la commission scolaire pour tenter de mettre en œuvre ces compressions ; et

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires s'est engagé à fournir le soutien nécessaire aux élèves et à protéger leur accès à des services éducatifs de qualité ; et

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires est responsable d'exercer le droit de la communauté à gérer et à contrôler l'affectation des fonds destinés à l'éducation dans la langue de la minorité sur son territoire, conformément à l'article 23 de la Charte des droits et libertés, dans l'intérêt de ses élèves et de sa communauté ; et

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires s'est engagé à protéger les services et les initiatives mises en œuvre pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves et à protéger la vitalité de la communauté, telle que l'enseignement enrichi en français et l'enseignement bilingue de qualité, l'accès aux services éducatifs et le soutien aux élèves ayant des besoins particuliers en anglais, ainsi que le transport scolaire sur un très vaste territoire afin de garantir l'accès à une école anglophone et à des activités culturelles et communautaires en anglais ; et

ATTENDU QUE les modifications proposées aux règles budgétaires, élaborées sans consultation significative du réseau scolaire comme l'exige l'article 472 de la Loi sur l'éducation, sont déraisonnables ;

ATTENDU QUE les modifications proposées aux règles budgétaires restreignent de manière injustifiée l'exercice de la gestion et du contrôle de l'affectation des fonds, en violation de l'article 23 de la Charte ;

ATTENDU QUE l'article 279 de la Loi sur l'éducation prévoit qu'un conseil scolaire ne peut présenter un budget déficitaire sans l'autorisation du ministre ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Shores a évalué sa situation financière et conclu qu'il n'est ni réaliste ni responsable de mettre pleinement en œuvre les compressions proposées et l'interdiction d'utiliser les surplus accumulés proposés le 12 juin 2025 pour 2025-2026, compte tenu de leur incidence prévue sur les services aux élèves et de sa situation particulière ;

C25-07-268

IL EST PROPOSÉ PAR K. Mackenzie que la commission scolaire Eastern Shores demande au gouvernement de réviser le projet de règles budgétaires afin de retirer les compressions budgétaires ;

QUE le gouvernement rétablisse la règle permettant aux commissions scolaires d'accéder à leur surplus accumulé ;

QUE, afin d'être adéquatement préparé dans l'éventualité où le gouvernement maintiendrait ces contraintes budgétaires injustifiées, le Conseil des commissaires mandate l'administration de demander l'autorisation de présenter un budget déficitaire.

ADOPTÉ

4. LEVÉE DE LA SÉANCE À 8h 20

C25-07-269

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par D. Hunt que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Secrétaire général

Président